Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023

L'an 2023, le 20 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX); M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX); Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ;M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud

DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ;M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ;
M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
M. Sebastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à Mme Christine PICARD (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) donne pouvoir à M. Maxime DAVID (DREUX) ; Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) donne pouvoir à Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Catherine LUCAS (Vernouillet) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le communautaire peut valablement délibérer.

Formant la majorité des membres en exercice (77/ 123 membres du conseil).

Secrétaire de séance : Loïc BARBIER

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 12 décembre 2022

DELIBERATION N°CC2023-018 Adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **SOLLICITE** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- **DESIGNE** Monsieur Gérard SOURISSEAU pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au titre de cette adhésion ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion et notamment régler chaque année la contribution annuelle due qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée.

DELIBERATION N°CC2023-019 Renouvellement de la commission d'appel d'offres (CAO) et fixation des modalités de dépôt des listes

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **DECIDE** le renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres ;
- **FIXE** les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres comme suit :
 - Les listes relatives à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, devront être déposées au plus tard le jour de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à cette élection avant 9h00 soit le 22 mai 2023 ;
 - Les candidatures sont présentées sous forme de listes, conformément au modèle joint ;
 - Ce dépôt est effectué auprès du service vie institutionnelle, par courriel, à l'adresse suivante : vieinstitutionnelle@dreux-agglomeration.fr ;
 - Les listes seront numérotées par ordre de dépôt ;

Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D1411-4 du code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION N°CC2023-020 Modification des représentants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux au sein du syndicat des Eaux de Ruffin et du SIAE Vallée Eure

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
89 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **DESIGNE** en qualité de membres délégués titulaires au sein du syndicat des eaux du Bois de Ruffin sur le périmètre de la commune de Ouerre Madame Marie-Laure Desmoulins et Monsieur Matthieu Fourage ;
- **DESIGNE** en qualité de membre délégué suppléant au sein du syndicat des eaux du Bois de Ruffin Monsieur Philippe Grosset ;
- **DESIGNE** en qualité de membre délégué titulaire au sein du SIAE de la Vallée de l'Eure Madame Sylvie Hénaux en remplacement de Monsieur Hervé Polidor ;
- **DESIGNE** en qualité de membre délégué titulaire au sein du SIAE de la Vallée de l'Eure Monsieur Philippe PARRA en remplacement de Monsieur Florian Rigot ;
- **: DESIGNE** en qualité de membre délégué suppléant au sein du SIAE de la Vallée de l'Eure Monsieur Sébastien Marie en remplacement de Monsieur Philippe Parra.

DELIBERATION N°CC2023-021 Modification des statuts de la communauté d'agglomération – renforcement des compétences communautaires pour faciliter la transition énergétique du territoire en matière de production d'énergies renouvelables et de performance énergétique - Approbation

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
89 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence partielle distribution de chaleur et de froid dans les termes suivants : ***« Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur desservant les quartiers politique de la ville situés sur les communes de Dreux et Vernouillet»*;**
- **APPROUVE** le transfert à la Communauté d'agglomération d'une compétence en matière de contribution à la transition énergétique dans les termes suivants : ***« Participation et soutien aux actions identifiées dans le plan d'actions du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) communautaire » ;***
- **PRECISE** que la Communauté d'agglomération assurera l'exercice de ces compétences à titre supplémentaire ;
- **PREND ACTE** que lesdits transferts entraînent de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions du cinquième alinéa de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales ;

- **DIT** que les contrats attachés aux compétences transférées, visées ci-dessus seront exécutés par la Communauté d'agglomération jusqu'à leur échéance selon les conditions convenues entre les communes et leurs cocontractants et qu'il appartiendra aux communes d'informer ceux-ci de la substitution, le cas échéant partielle, de la Communauté d'agglomération ;
- **APPROUVE** la rédaction modifiée des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, telle que figurant en annexe jointe ;
- **INVITE** chacune des communes membres à se prononcer sur le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération et les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de la présente délibération ;
- **DEMANDE,** sous réserve de l'issue favorable de la procédure relative au transfert de compétence, à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir et Monsieur le Préfet de l'Eure de bien vouloir modifier par arrêté inter-préfectoral les statuts de la Communauté d'agglomération, tels qu'ils figurent en annexe jointe.

DELIBERATION N°CC2023-022 Direction des systèmes d'information mutualisés (DSIM) – Fonds de concours de la Ville de Dreux au bénéfice de la Communauté d'agglomération pour le financement des travaux d'installation de la direction dans les nouveaux locaux – approbation et autorisation de signature de la convention financière

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
89 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de la Commune de Dreux au bénéfice de la Communauté d'agglomération pour l'opération d'aménagement des nouveaux locaux de la Direction des systèmes d'information mutualisés (DSIM) d'un montant de 74 027,03 € ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant légal, à signer la convention financière entre la Commune de Dreux et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et tout document afférent.

DELIBERATION N°CC2023-023 Fiscalité : fixation des taux de fiscalité (TFPB, TFPNB, THRS, CFE, TEOM) et du produit de la taxe GEMAPI en 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
75 pour / 9 contre / 7 abstentions / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **FIXE** pour l'année 2023 les taux de fiscalité comme suit :
 - - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 4,01 %
 - - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 5,56 %
 - - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 12,61 %
 - - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,12 %
 - - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 16,34% ;
- **FIXE** pour l'année 2023 le montant de la taxe GEMAPI à : 718 822 euros.

DELIBERATION N°CC2023-024 Fonds de concours – Attribution aux communes membres – Session 1 2023

Rapporteur : Emmanuelle BONHOMME

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'octroi d'un fonds de concours aux montants indiqués ci-dessus en soutien des projets portés par les communes membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération y compris l'octroi des avances sollicitées par les communes dans le respect du règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°CC2023-025 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Caroline VABRE

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **CREE** les 31 postes détaillés ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits budgétaires correspondants ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations.

DELIBERATION N°CC2023-026 - Rue des Livraindières à Dreux : autorisation de vente d'un terrain à la société Dammann Frères

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **ACCEPTE** la vente d'environ 66.000 m² rue des Livraindières à Dreux à 20 € HT/m² à la société Dammann Frères ou toute société s'y substituant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié de vente et toutes pièces y afférentes.

DELIBERATION N°CC2023-027 - Octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise : SCI IMMO PAYSAGE

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'octroi d'une aide à l'immobilier à la SCI IMMO PAYSAGE, concernant le projet de construction d'un bâtiment d'activité dans le cadre de l'extension de son activité dans le domaine des espaces verts sur le bassin drouais, pour le compte de la SASU CREAVERT PAYSAGE ENVIRONNEMENT ;
- **APPROUVE** le montant du programme d'investissement retenu soit 371 579,75 € HT, correspondant aux travaux nécessaires du site et qui doit servir de base de calcul à la subvention octroyée, ainsi que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, plafonné à 20 000 € sous forme de subvention, soit 5.38 % du programme retenu ;
- **APPROUVE** le modèle de convention d'aide à l'investissement immobilier joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°CC2023-028 - Octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise : SCI ZHENG

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'octroi d'une aide à l'immobilier à la SCI ZHENG, concernant le projet de construction d'un bâtiment dans le cadre d'une activité de fourniture de produits alimentaires surgelés et non surgelés à destination des restaurants asiatiques et des grandes surfaces, situé sur la commune de Vernouillet ;
- **APPROUVE** le montant du programme d'investissement retenu soit 415 000 € HT, correspondant aux travaux nécessaires du site et qui doit servir de base de calcul à la subvention octroyée, ainsi que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, plafonné à 25 000 € sous forme de subvention, soit 6,02 % du programme retenu ;
- **APPROUVE** le modèle de convention d'aide à l'investissement immobilier joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°CC2023-029 - Approbation du règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le règlement régional d'intervention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité et du CAP économie de proximité de la Région Centre-Val de Loire ;
- **INSTAURE** un fonds partenarial d'économie de proximité, doté d'une enveloppe budgétaire de 50 000€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

DELIBERATION N°CC2023-030 - Avenant n°1 au Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Rapporteur : Christelle MINARD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la proposition d'avenant et sa maquette financière ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au CRTE et tout document y afférent.

DELIBERATION N°CC2023-031 - Renouvellement de la demande d'exemption des obligations de Solidarité Renouvellement Urbain de la commune d'Ezy-sur-Eure pour la période 2023 - 2025

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
84 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **AUTORISE** le renouvellement de la demande d'exemption Solidarité Renouvellement Urbain pour la commune d'Ezy-sur-Eure.

DELIBERATION N°CC2023-032 - Politique de la ville - Contrat de ville 2015-2023 – Programmation annuelle 2023

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
81 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la programmation annuelle de l'Appel à projets 2023 du contrat de ville

DELIBERATION N°CC2023-033 - Fixation des tarifs du parking de la gare de Dreux à compter du 1er mai 2023

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
75 pour / 3 contre / 3 abstentions / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** les tarifs applicables au parking de la gare de Dreux à compter du 1er mai 2023 suivants :

TARIFS HORAIRES		
De 0 à 0h15	Gratuit	
A partir de 15 mn jusqu'à 6 heures	0,30 €	Par ¼ d'heure
Au-delà de 6 h jusqu'à 24h	7 €	Forfait
Au-delà de 24 heures jusqu'à 7 jours	15 €	Forfait
Au-delà-de 24 heures jusqu'à 30 jours	40 €	Forfait
ABONNEMENTS		
7 jours consécutifs	15 €	Hebdo
Un mois complet ou 30 jours consécutifs	40 €	Mensuel

DELIBERATION N°CC2023-034 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public de transport conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
81 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°3 à la convention de délégation de service public de transports conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant et tout document y afférent.

DELIBERATION N°CC2023-035 - Avis de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sur le retrait du syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM) du syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA)

Rapporteur : Loïc BARBIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
81 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au retrait du SIREDOM du SITREVA dans les conditions fixées par la délibération n° D-2022-IX-70 du comité syndical du SITREVA en date du 20 décembre 2022.

DELIBERATION N°CC2023-036 - Dotation des ménages en composteurs et bio-seaux – Fixation des tarifs 2023

Rapporteur : Loïc BARBIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
79 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** les tarifs applicables à la mise à disposition des composteurs et bio-seaux aux ménages résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à compter du 1er avril 2023 suivants :

COMPOSTEURS	Tarifs proposés 2023 TTC
Modèle plastique 400L avec Bio-seau	**GRATUIT**
Modèle plastique 600L avec Bio-seau	**GRATUIT**
Modèle bois 300L avec Bio-seau	**GRATUIT**
Modèle bois 600L avec Bio-seau	**GRATUIT**
Mélangeur de compost	**13.00 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DELIBERATION N°CC2023-037 - Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Eau potable - Fixation des Tarifs 2023 - redevances 2023 de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais, du SIPEP, tarifs de raccordement eau potable et autres compléments tarifaires

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
78 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'actualisation des tarifs de l'assainissement collectif pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais pour l'année 2023 ;
- **APPROUVE l'**actualisation des tarifs de la distribution d'eau potable pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais pour l'année 2023 ;
- **APPROUVE** le montant de la taxe Grenelle du SIPEP
- **APPROUVE** les tarifs de facturation des branchements neufs et des compteurs eau potable ;
- **APPROUVE** les compléments à la délibération n°2022-231.

DELIBERATION N°CC2023-038 - Approbation et autorisation de signature d'une convention tripartite pour les études de restauration de la continuité écologique du site de Rubéria situé sur les communes de Nonancourt et de Saint-Lubin-des-Joncherets avec le SMAVA et la SCI de LEVALLOIS

Rapporteur : Daniel RIGOURD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
74 pour / 0 contre / 0 abstention / 1 ne prend pas part au vote
(Monsieur RIEHL en qualité de président du SMAVA, ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la convention tripartie conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, le SMAVA et la SCI de LEVALLOIS concernant les études de restauration de la continuité écologique sur le site de Rubéria situé sur les communes de Nonancourt et de Saint-Lubin-des-Joncherets ;
- **APPROUVE** le plan de financement des études et la contribution financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

DELIBERATION N°CC2023-039 - Approbation et autorisation de signature de la convention relative au remboursement par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux des dépenses supportées par le SMAVA dans le cadre de l'étude des débits minima biologiques (DMB) pilotée par le Département d'Eure-et-Loir

Rapporteur : Daniel RIGOURD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
74 pour / 0 contre / 0 abstention / 1 ne prend pas part au vote
(Monsieur RIEHL en qualité de président du SMAVA, ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la convention relative au remboursement par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux des dépenses supportées par le SMAVA dans le cadre de l'étude des débits minima biologiques (DMB) pilotée par le Département d'Eure-et-Loir ;
- **APPROUVE** le plan de financement s'y rapportant et la contribution financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent.

DELIBERATION N°CC2023-040 - Avenant à la convention de mandat pour le suivi et le diagnostic des affluents de la Meuvette sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux signée avec le SMAVA

Rapporteur : Daniel RIGOURD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
74 pour / 0 contre / 0 abstention / 1 ne prend pas part au vote
(Monsieur RIEHL en qualité de président du SMAVA, ne prend pas part au vote)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de mandat pour le suivi et le diagnostic des affluents de la Meuvette sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant et tout document y afférent.

DELIBERATION N°CC2023-041 - Approbation des tarifs pour l'organisation d'une formation BAFA et prévention et secours civiques de niveau 1

Rapporteur : Nathalie MILWARD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
75 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **DIT** que l'âge d'entrée en formation correspondra à celui fixé par la règlementation en vigueur *(à titre indicatif, à compter de 16 ans au 1er mars 2023) ;*
- **FIXE** les tarifs, à compter du 1er septembre 2023, des sessions de formation telles qu'ils figurent ci-dessus ;
- **RECONDUIT** l'aide financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à hauteur de 80 € pour les jeunes résidant sur son territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

DELIBERATION N°CC2023-042 - Ouverture de la Maison des Espaces Naturels au grand public : fixation des tarifs des activités 2023

Rapporteur : Christine RENAUX-MARECHAL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
75 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus et applicables à partir du 1er avril 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents y afférent.

DELIBERATION N°CC2023-043 - Approbation des frais de scolarité et fixation des tarifs associés du Conservatoire pour l'année scolaire 2023/2024

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
75 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **FIXE** les frais de scolarité et les tarifs associés du Conservatoire tels qu'ils figurent en annexe pour l'année 2023/2024 ;
- **APPROUVE** leurs modalités d'application ;
- **DIT** que ces tarifs prendront effet au 1er septembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.

DELIBERATION N°CC2023-044 - Festival *Champs libres* : fixation des participations financières des communes d'accueil des évènements et autorisation de signature des conventions d'organisation associées

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
75 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **FIXE** les participations des communes d'accueil des évènements du Festival Champs Libres aux montants définis ci-dessus ;
- **APPROUVE** le modèle de convention d'organisation des événements annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'organisation des événements avec chacune des communes concernées

DELIBERATION N°CC2023-045- Compte-rendu des actes pris par le Bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire.

La fin de la séance est prononcée à 22 h 15

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

Le Président,



Gérard SOURISSEAU